

DECLARATION DE CONFORMITE A L'ARTICLE CH 36, CH 37, CH 38 ET CH 39

Le type de matériel : **Centrales de traitement d'air double flux avec échangeur rotatif – NEXA ECO R TOP**

Sont conformes aux exigences de l'article CH 36, CH 37, CH 38 et CH 39 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par arrêté du 25 juin 1980.

A Vénissieux, le 07/04/2026

La Directrice RSE & Qualité

Mme Anne LEFEVRE

